**Arrêté n° ….. autorisant l’exercice des fonctions en télétravail**

**Le Maire/Président….**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Considérant que l’épidémie de Coronavirus Covid 19 induit des mesures de distanciation sociale et de fortes limitations des déplacements non obligatoires pour la continuité des missions essentielles de service public, qui justifie une organisation temporaire extraordinaire des services du Centre de Gestion,

Que la mairie/ établissement….sera dans ce cadre fermé au public,

Que l’exercice des missions de la mairie/ établissement peut être partiellement accompli à distance dans ce contexte relevant du cas de force majeure, ce qui justifie l’autorisation exceptionnelle d’accomplir les missions en télétravail pour certains agents,

Considérant que l’exercice des fonctions de l’agent en télétravail permettra la continuité minimum de l’action de…,

**ARRÊTE**

**Article 1**

M…. bénéficiera à compter du 17 mars 2020 à …. d’une autorisation d’exercer ses fonctions en télétravail à son domicile, durant la période de confinement définie à l’échelle nationale dans le cadre des moyens de lutte contre l’épidémie de Coronavirus COVID 19 et suivant les recommandations du Ministre de la Fonctions Publique.

**Article 2**

Les fonctions seront exercées en télétravail à plein temps à titre exceptionnel et considérant les consignes de distanciation sociale et de limitation des déplacements définies à l’échelle nationale.

Cependant, afin d’accomplir les missions essentielles à la continuité de l’action de…. ou disposer des informations/documents/données permettant le télétravail, M…. pourra se déplacer à….. pour une période ponctuelle de travail sur site ; la mise en œuvre du travail sur site pendant la fermeture des services donnera lieu à autorisation l’autorité territoriale par voie électronique et ne pourra pas concerner plus de x personnes en même temps pour respecter les consignes de distanciation et de limitation des contacts. Les interventions sur site seront limitées à x jour par semaine.

**Article 3**

Les agents définis à l’article 1er bénéficieront des moyens suivants pour l’exercice de leurs fonctions en télétravail : accès à la messagerie professionnelle, accès aux logiciels indispensables à l’exercice des fonctions en paye et comptabilité, ordinateurs portables dans la mesure des moyens existants à…...

**Article 4**

Les règles en matière de sécurité des systèmes d’information et de protection des données définies par voie de délibération ainsi que celles en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé devront être respectées.

**Article 5**

Durant sa période de télétravail, les agents définis à l’article 1er bénéficieront des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d’affectation.

**Article 6**

L’autorité territoriale est chargée de l’exécution du présent arrêté.

**Article 7**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée aux intéressées.

Fait à ….., le …. Le Maire/Président

Le Maire/Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le …..

NOM ET SIGNATURE DES AGENTS